

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 04 février (04/02/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 janvier, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Pierre PUCHOUAU, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jérôme POUGNAND (représenté par Monsieur Luc PORTES), Mme Claudine MATALA (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Stéphanie GAYET (représentée par Monsieur Pierre PUCHOUAU), **Adjoint**,

M. Robert POMAREDE (représenté par Madame Sophie LOPEZ), Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Monsieur Georges SEGARD), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Guy LOURMEDE), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur LOURMEDE est nommé secrétaire de séance.

AFFAIRES CULTURELLES

20 – 04 février 2021

20. Dénonciation anticipée de la convention entre la commune de Moissac et la Compagnie Arène Théâtre – années 2019-2021

Rapporteur : Madame LOPEZ.

Vu la délibération n° 19 du conseil municipal du 18 décembre 2018 portant convention entre la Commune de Moissac et la Compagnie Arène Théâtre pour les années 2019-2021,

Vu le courrier de la compagnie Arène Théâtre du 28 décembre 2020, reçu en Mairie le 29 décembre 2020,

Considérant que ladite convention prévoit une domiciliation de la compagnie au centre culturel,

Considérant la réorientation des ambitions culturelles municipales,

Considérant le souhait de la commune de dénoncer la convention pour la dernière année 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour et 6 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET,
DUPARC, LORENZO, VELA),

DENONCE la convention cadre 2019-2021 entre la commune de Moissac et la Compagnie Arène Théâtre,

DIT que la convention a donc pris fin le 31 décembre 2020,

DIT que chaque partie est libérée de ses engagements envers l'autre à cette date.

Pour copie conforme

Moissac le 05 février 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ